

Questions Fréquemment Posées sur l'Appel à Propositions pour l'Innovation à l'Échelle

Cet additif fournit des éclaircissements en réponse aux questions reçues par le Secrétariat du GFF. Des questions similaires ont été regroupées, combinées et comprimées.

Veuillez trouver l'Appel à Propositions sur le lien suivant:

https://www.globalfinancingfacility.org/sites/gff_new/files/documents/GFF-innovation-scale-call-for-proposals-fr.pdf

Soumission/Format

1. Une proposition et un format de budget spécifiques sont-ils nécessaires?

Les critères liés au format pour la proposition ont été définis dans l'Appel à Propositions dans le paragraphe de la deuxième page commençant par: «La présentation initiale de la proposition doit comporter un maximum de trois pages...» (voir aussi la Question 4 ci-dessous.)

2. Quel est le processus de soumission de notre candidature?

Comme indiqué dans l'Appel à Propositions, les propositions doivent être envoyées à GFFSecretariat@worldbank.org avec comme ligne d'objet «Proposition d'Innovation à l'Échelle» et cela, avant le 30 avril 2019.

3. La proposition peut-elle être soumise en français?

Les propositions seront acceptées en anglais ou en français.

4. Quelles informations sont nécessaires à chacune des deux étapes du processus de candidature?

Les conditions requises pour la soumission initiale sont énoncées dans l'Appel à Propositions. Les 15 candidats retenus pour une soumission complète seront informés des critères spécifiques pour la deuxième étape au moment de la présentation de ladite demande; on peut s'attendre à ce que les soumissions complètes incluent des descriptions plus détaillées des activités, des échéanciers et des budgets.

5. Peut-il y avoir une candidature combinée (secteur privé + ONG)?

Les soumissions combinées et à multiples parties prenantes sont encouragées, en particulier lorsqu'un tel partenariat facilitera la réalisation d'un impact à grande échelle (voir aussi la section «Éligibilité des Organisations/Pays» ci-dessous). Cependant, les parties doivent s'entendre et indiquer quelle est la principale organisation qui sera juridiquement et financièrement responsable si et quand la proposition est approuvée. La partie responsable devrait soumettre la proposition.

6. Qui est la personne ressource pour obtenir des informations sur le processus de soumission de propositions?

La messagerie du Secrétariat du GFF GFFSecretariat@worldbank.org est le point de contact pour toutes les demandes de renseignements relatives à la soumission de proposition d'Innovation à l'Échelle.

Budget

1. Quel taux est autorisé pour les coûts indirects de la proposition?

Le montant total de la subvention accordée, à hauteur de 5 millions de dollars, comprend les coûts directs et indirects. Le taux applicable aux coûts indirects n'est pas plafonné, mais les coûts indirects seront analysés dans le cadre de l'évaluation de la proposition. Nous nous attendons à ce que les propositions démontrent une utilisation optimale des ressources de la subvention pour atteindre les résultats escomptés.

2. Existe-t-il un plafond pour les coûts indirects ou directs?

Selon les instructions de l'Appel à Propositions, il n'y a pas de plafond, mais les propositions avec un bon rapport coût-efficacité permettant d'allouer un maximum de ressources en faveur de la mise en œuvre seront considérées favorablement.

3. **Quelle est la limite du budget?**

La limite du budget soumis dans la candidature est de 5 millions de dollars, tous frais compris.

4. **Le GFF encourage-t-il les candidats à démontrer leur capacité à mobiliser un financement supplémentaire et à partager les coûts?**

Nous encourageons la mobilisation du financement, mais il n'y a aucune exigence de partage des coûts ou de fonds de contrepartie.

Mise en œuvre et financement

1. **Quelle est la durée de mise en œuvre de la proposition?**

La durée de mise en œuvre est de trois ans à compter du lancement des activités, ce qui devrait être dans les six mois suivant la subvention.

2. **Combien de propositions seront acceptées?**

Cinq subventions devraient être attribuées dans le cadre de cet Appel.

3. **La proposition peut-elle financer directement les éléments du dossier d'investissement?**

Oui, cela est encouragé mais pas obligatoire. Notez que tous les autres critères de financement en termes d'organisations éligibles doivent être satisfaits.

4. **Comment le financement sera-t-il suivi? Quels sont les critères en matière de rapport?**

Tel qu'indiqué dans l'Appel, l'UNICEF sera l'organisme contractant pour les subventions accordées dans le cadre de cet Appel et, à ce titre, il établira un mécanisme de surveillance qui sera responsable de la gestion des flux de fonds. En plus des critères de l'UNICEF en tant qu'organisme contractant, le bénéficiaire devra fournir une mise à jour annuelle et un rapport final à la fin du programme avec les résultats obtenus et les enseignements tirés. Le rapport final sera publié sur le site Web du GFF.

5. **Y aura-t-il d'autres possibilités d'obtenir des financements pour de nouvelles innovations?**

Le GFF ne prévoit pas que les organismes de financement établissent une démonstration de faisabilité ou un autre développement à un stade précoce d'innovations. Il existe d'autres organisations et initiatives qui se concentrent sur ces domaines.

6. **Pouvez-vous préciser ce que signifie "le financement peut être fourni en plusieurs tranches"?**

Il y aura un octroi initial pour le lancement des activités, suivi de tranches de financement ultérieures et cela, une fois les étapes convenues franchies et, qui seront négociées dans le cadre des attributions finales des subventions.

7. **Le responsable des contrats est-il la Banque mondiale/GFF, le gouvernement national et/ou l'UNICEF?**

L'Innovation à l'Échelle est une initiative du GFF et le processus de sélection implique plusieurs partenaires du GFF. Il est prévu que des fonds seront transférés à l'UNICEF pour attribuer et gérer les subventions. Les fonds ne seront pas acheminés par le biais des gouvernements nationaux en ce qui concerne les subventions accordées dans le cadre du présent Appel à Propositions.

Rôle du gouvernement

1. **La représentation du candidat dans la plateforme nationale du GFF est-elle requise?**

Non, mais les candidats doivent démontrer qu'ils sont bien alignés sur les priorités nationales (par exemple, dans un plan stratégique national pour la santé ou un Dossier d'Investissement du GFF) et cela, en rapport avec la santé maternelle et néonatale. La participation à la plateforme nationale du

GFF est l'un des moyens de le démontrer, mais ce n'est pas le seul moyen et d'autres méthodes démontrant un tel alignement efficace seront considérées.

2. ***Y a-t-il une valeur ajoutée à ce que des lettres ou des courriels endossés du gouvernement expriment son engagement et sa participation au cours du processus d'évaluation?***

Tel qu'indiqué dans l'Appel à Propositions: «Les candidatures doivent inclure une documentation montrant l'engagement et la participation des ministères de la santé et de tout autre ministère concerné, démontrant ainsi l'appropriation locale du programme de travail proposé et l'engagement potentiel à être utilisé au-delà de la subvention de trois ans . » Cela pourrait se faire à travers une approbation écrite du gouvernement, même si tout ce qui satisfait aux critères énoncés ci-dessus sera accepté.

3. ***Quelle est la relation entre le gouvernement et l'organisation qui présentera la proposition?***

Tel qu'indiqué précédemment, l'alignement entre la proposition du candidat et les priorités du gouvernement est important et doit être documenté, mais les fonds de subvention pour l'Innovation à l'Échelle dans le cadre du présent Appel à Propositions ne seront pas acheminés à travers les circuits gouvernementaux.

Éligibilité des Organisations/Pays

1. ***Mon pays est-il éligible pour postuler pour la proposition ou mon organisation peut-elle postuler pour la mettre en œuvre dans un pays éligible au financement du GFF mais qui n'est pas un pays financé par le GFF?***

Cette subvention est disponible uniquement pour les organisations qui proposent de mettre en œuvre dans l'un des 27 pays du GFF à compter de mars 2019. Il s'agit notamment de l'Afghanistan, du Bangladesh, du Burkina Faso, du Cambodge, du Cameroun, de la République Centrafricaine, de la Côte d'Ivoire, de la République démocratique du Congo, de l'Éthiopie, du Guatemala, de la Guinée, de Haïti, de l'Indonésie, du Kenya, du Libéria, de Madagascar, du Malawi, du Mali, du Mozambique, de Myanmar, du Nigéria, du Rwanda, du Sénégal, de la Sierra Leone, de la Tanzanie, de l'Ouganda et du Vietnam.

2. ***Le chef de file devrait-il être une ONG implantée localement, un bureau national ou une organisation qui n'est pas dans le pays?***

S'agit-il d'un appel à propositions ouvert, dans lequel toute organisation ou institution, y compris les universités ou les institutions académiques (y compris celles basées en Europe ou en Amérique du Nord, ayant des partenariats très solides dans les régions cibles de l'innovation), peut servir de levier principal? Pour les propositions relatives à un seul pays, le leadership doit provenir d'une organisation basée dans le pays, incluant toutes les organisations - secteur sans but lucratif, secteur privé à but lucratif, universités (y compris les universités du secteur public) - qui ne sont pas strictement gouvernementales. Dans les cas où une seule candidature est justifiée pour plusieurs pays, il serait possible de faire jouer un rôle de coordination à une organisation internationale, mais l'objectif est que le financement soit principalement acheminé vers les partenaires de mise en œuvre locaux et que les résultats/le financement soient pris en compte sur une base nationale spécifique.

3. ***Pouvez-vous préciser ce que l'on entend par «partenaires/organisations de mise en œuvre opérant au niveau national»?***

Il s'agit d'organisations ayant une présence locale dans les pays du GFF, idéalement enregistrées (voir également ci-dessous) et capables de fournir un leadership dans le pays pour les activités de mise en œuvre proposées.

4. **Une ONG non enregistrée par le Gouvernement peut-elle présenter une proposition?**
Il n'y a pas de critères spécifiques à la question de l'enregistrement; cependant, veuillez noter l'obligation pour un candidat de démontrer son adhésion nationale quant à la réalisation des résultats à grande échelle. Il est prévu que les gouvernements des pays concernés seront consultés via la plateforme du GFF sur les propositions ayant parvenu aux étapes finales du processus d'évaluation.
5. **Une organisation peut-elle soumettre une proposition en tant que candidat principal et être membre du consortium pour ce qui est des soumissions d'autres candidats?**
Oui
6. **Un organisme gouvernemental fédéral (ou d'État) est-il éligible à postuler? Une organisation paragouvernementale peut-elle postuler?**
Non. Le critère généralement applicable est que, si une organisation est éligible aux prêts de l'IDA/BIRD de la Banque mondiale, elle n'est pas éligible pour recevoir une subvention d'Innovation à l'Échelle.
7. **Est-ce que la présentation vidéo de cinq minutes doit être faite par le chef de projet ou quiconque est impliqué dans l'élaboration de la proposition?**
Ceci est laissé à la discrétion du candidat. À ce stade de l'évaluation de la proposition, l'accent est davantage mis sur l'innovation et l'approche proposée.
8. **Qu'entendez-vous par présentation graphique?**
Nous accepterons un maximum de six diapositives, photos ou tableaux pour accompagner la candidature de trois pages.

Portée

1. **Quels devraient être les objectifs des innovations?**
Tel qu'indiqué dans l'Appel à Propositions, l'Innovation à l'Échelle est destinée à «accélérer l'adoption d'interventions éprouvées visant à réduire la mortalité maternelle et néonatale au moment de la naissance et dans la période postnatale immédiate».
2. **Mon innovation sera-t-elle valable si elle ne met pas l'accent uniquement sur la mortalité périnatale, mais l'affecte positivement?**
Tant qu'une intervention dispose d'éléments de preuve établissant que l'intervention est conforme aux principes énoncés dans l'Appel à Propositions et qu'elle a un impact direct sur la mortalité périnatale, la proposition serait alors valable.
3. **Mon innovation sera-t-elle valable si elle n'est pas mise en œuvre au cours de la période périnatale?**
Oui, bien que cela doit avoir un impact direct et spécifique sur la mortalité périnatale. Par exemple, une innovation dans la formation pour l'accouchement assisté aurait un impact direct sur la mortalité périnatale, même si l'innovation serait intégrée aux activités mises en œuvre en dehors de la période périnatale.
4. **Comment la «période postnatale immédiate» a-t-elle été définie?**
Pour cet Appel, il s'agit d'innovations qui auront des effets sur la mortalité liée aux pathologies maternelles et néonatales qui apparaissent au cours des sept premiers jours suivant l'accouchement. L'intervention devrait être déployée au cours de cette période, même si elle pourrait nécessiter une mise en œuvre continue au-delà de cette période de sept jours. Les candidats doivent se rappeler que l'innovation met l'accent sur les vies sauvées, ce qui dépend à son tour de la charge de mortalité estimée lors de l'accouchement et cela, dans les 24 heures suivant l'accouchement et, jusqu'à sept jours après.

5. **Bien que l'objectif soit l'impact au niveau national, la proposition peut-elle fournir la preuve de l'impact au niveau régional?**
Oui, tant que l'impact au niveau national est également bien défini et sert de base pour déterminer le succès.
6. **Les innovations sont-elles seulement limitées à la technologie?**
Non, les innovations ne sont pas uniquement liées aux technologies, elles incluent également des innovations de mise en œuvre et de prestation de service.
7. **La candidature peut-elle proposer de mettre en œuvre deux interventions liées qui n'avaient pas encore été mises en œuvre conjointement, mais dont les éléments de preuve permettent d'établir une démonstration de faisabilité et une capacité d'évolution?**
Oui, à condition que l'on puisse raisonnablement soutenir que la mise en œuvre conjointe n'atténuera pas l'impact individuel de chaque intervention.
8. **Si notre innovation dépasse le stade de la démonstration de faisabilité, sommes-nous toujours éligibles pour postuler?**
Oui, en fait, l'Innovation à l'Échelle est conçue pour appuyer UNIQUEMENT les innovations qui ont fait l'objet d'une démonstration de faisabilité.
9. **Une demande peut-elle être soumise pour une seule province dans un pays?**
Oui, si une telle approche est compatible avec la réalisation d'un impact à l'échelle.
10. **Comment pouvons-nous prouver que l'innovation est réussie?**
Les éléments de preuve n'ont pas besoin d'être examinés par des pairs, mais doivent néanmoins inclure une documentation solide de l'impact lors d'une phase de démonstration, idéalement évaluée par une tierce partie.
11. **Que signifie l'impact en termes de vies sauvées?**
L'impact en termes de vies sauvées est lorsqu'une innovation a un impact positif quantifiable sur la mortalité maternelle et néonatale.
12. **Lorsque vous faites référence à une échelle, recherchez-vous spécifiquement un nombre important de vies sauvées ou est-ce que les critères d'échelle pourraient être satisfaits par une extension à de nouvelles zones géographiques, contribuant ainsi à une modification de la législation et à d'autres résultats? L'une des approches aura-t-elle plus de poids dans l'évaluation des propositions?**
La réalisation de l'échelle dépendrait en définitive de l'impact réel des résultats financés par rapport à l'impact potentiel, si l'innovation était pleinement mise en œuvre à l'échelle nationale. L'échelle nationale ne sera pas possible dans tous les pays dans une période de trois ans. Puisqu'il est important que les subventions pour l'Innovation à l'Échelle montrent de façon minimale que l'innovation est sur le point d'atteindre un impact à grande échelle, d'autres facteurs favorables à l'appui de cette voie peuvent également constituer un élément important de la démarche du candidat. Il n'y a pas d'approche unique privilégiée. Les propositions seront évaluées pour déterminer si l'approche du candidat est susceptible d'avoir un impact à grande échelle sur la mortalité, même si elle est plus limitée à court terme.
13. **Avez-vous une recommandation quant au nombre minimum d'objectifs à atteindre pour les vies sauvées - quelle taille est trop petite par rapport au fardeau du pays?**
L'objectif est de maximiser l'impact en termes de vies sauvées en développant l'innovation, à la fois au cours de la période de mise en œuvre de trois ans et au-delà de la période d'appui en faveur de l'Innovation à l'Échelle, où la subvention aide à mieux positionner l'innovation pour une gestion continue à grande échelle.

14. Le pays est toujours en train de mettre en place son Dossier d'Investissement du GFF. Pouvons-nous postuler pendant que ce processus progresse?

Oui. Tel qu'indiqué dans l'Appel à Propositions, la proposition devrait «résoudre un obstacle majeur à la réduction de la mortalité maternelle et néonatale, tel qu'identifié dans les plans/stratégies de développement sanitaire nationaux ou dans les dossiers d'investissement du GFF».

Normes en matière d'éléments de preuve

1. L'innovation doit-elle être prouvée dans le ou les pays où elle est proposée pour une mise à l'échelle?

Non pas forcément. Néanmoins, il faut inclure dans la demande la preuve que l'innovation est réussie à une échelle pilote et prête à être étendue dans le contexte national ou un contexte similaire à celui où elle est proposée, doit être inclus dans la demande.

2. Si une intervention réussit dans un pays, les organisations peuvent-elles proposer de l'étendre dans un autre pays?

Oui, cela est valable à condition que les circonstances dans les deux pays soient suffisamment similaires pour que l'on puisse affirmer que l'innovation est prête, qu'elle sera un succès et qu'elle sera durable à plus grande échelle.

Pays multiples et problèmes transnationaux

1. Un seul organisme/consortium peut-il soumettre une candidature pour plusieurs pays? Une seule candidature peut-elle proposer une mise en œuvre dans plusieurs pays?

Les propositions couvrant plusieurs pays seront acceptées. Elles ne seront ni encouragées ni découragées, mais nous nous attendons à ce qu'il y ait une redevabilité au niveau national (en termes de résultats et de financement) pour les fonds fournis.

2. Une organisation peut-elle envoyer une candidature impliquant plusieurs pays dont des pays de plusieurs régions?

Oui, la même norme s'appliquerait à toute candidature impliquant plusieurs pays. Cela inclut de garantir et de justifier l'impact au niveau national et cela, dans chacun des pays impliqués.

Questions supplémentaires en date du 23 avril 2019

1. Pouvez-vous clarifier la signification de l'énoncé « jusqu'à 6 CV d'une page pour les membres clés de l'équipe projet » ?

Ceci signifie qu'un CV d'une page portant sur chacun des membres clés (pour un maximum de 6) doit accompagner la proposition.

2. Une organisation peut-elle proposer une innovation destinée à mettre à l'échelle dans un pays spécifique une formation qui a déjà été mise à l'épreuve dans d'autres pays et constitue une innovation originale introduite par une autre organisation (avec, bien sûr, l'autorisation de l'organisation initiale) ?

Une organisation peut proposer toute innovation pour laquelle elle détient des droits de propriété intellectuelle ou qui appartient au domaine public.

3. Si plusieurs ONG font une demande de subvention par le biais d'un partenariat en consortium, est-il nécessaire de mentionner dans le document conceptuel le nom et les détails relatifs à toutes les ONG membres du consortium ou faut-il seulement indiquer le nom et les détails de l'ONG principale ?

Si un partenaire du consortium doit recevoir un financement à travers la subvention Innovation à l'Échelle, ce partenaire doit être mentionné, y compris son nom, son adresse, son rôle et le niveau de financement. En outre, si un partenaire ne reçoit aucun financement, mais joue un rôle essentiel

au succès en général de la proposition, les mêmes informations (à l'exception du niveau de financement) doivent également être fournies.

4. **Comment le GFF s'attend-il à ce que le secteur privé contribue à la mise en œuvre de projets d'innovation ?**

Le GFF valorise l'expérience du secteur privé en matière de mise à l'échelle rapide de l'innovation, depuis la preuve de concept jusqu'au développement et à la mise en œuvre. Les partenaires du secteur privé peuvent soumettre une proposition dans le cadre de l'Innovation à l'Échelle et/ou agir à titre de partenaire d'une proposition soumise par d'autres organisations éligibles.

5. **Pouvez-vous donner de plus amples détails sur le concept « multisectoriel » ? Celui-ci est-il lié à la participation de divers partenaires ou à l'exploitation de différents thèmes ?**

Le terme « multiples parties prenantes » a été utilisé dans la Note sur les questions fréquemment posées pour désigner les différents partenaires apportant divers avantages comparatifs au déploiement à l'échelle d'une innovation. En fonction de l'innovation, un tel partenariat pourrait également concerner divers secteurs, quoique pas nécessairement.

6. **Le GFF peut-il préciser si les organisations internationales peuvent poser leur candidature si leur proposition ne concerne qu'un seul pays dans lequel elles sont présentes et sont enregistrées ?**

Oui les organisations internationales peuvent poser leur candidature. Toutefois, il est préférable que les soumissions de propositions proviennent d'organisations locales, y compris des filiales nationales d'organisations internationales.

7. **Le GFF peut-il fournir davantage d'informations sur le contenu de la présentation graphique requise ?**

Celle-ci est laissée à la discrétion du candidat.

8. **Veillez préciser le terme « frais » utilisé dans les directives budgétaires.**

Outre les charges générales de certaines organisations, veuillez également inclure les frais que votre organisation pourrait facturer. Par exemple certaines organisations facturent des frais administratifs qui peuvent être forfaitaires par contrat ou représenter un pourcentage donné de la valeur totale du contrat. Si tel est le cas dans votre organisation, veuillez le spécifier et inclure ces frais au budget.

9. **Ai-je raison de penser que la limite de trois pages inclut le budget ?**

Oui. Un budget très détaillé, qui va au-delà des exigences spécifiées, n'est pas nécessaire à ce stade de la proposition.

10. **Une question fréquemment posée publiée en ligne indique « Il y aura un octroi initial pour le lancement d'activités, qui sera suivi, une fois les étapes charnières convenues franchies, de tranches de financement ultérieures telles que négociées dans le cadre de l'attribution finale des subventions. » « Les paiements par étape seront-ils accompagnés d'un rapport financier portant sur les dépenses effectuées ? Si tel est le cas, le paiement sera-t-il ajusté en fonction des coûts encourus, ceci tant que les coûts totaux restent dans les limites du plafond global du projet ?**

Cette question sera examinée à un stade ultérieur des directives pour l'élaboration de la proposition (pour les 15 candidats retenus pour soumission de propositions complètes) et dans le cadre des négociations avec les lauréats.

11. **L'expression "présentation géographique" peut-elle être clarifiée ?**

L'expression "présentation géographique" (et non "présentation géographique") a été utilisée dans l'Appel à Propositions et a déjà fait l'objet de clarifications dans la Note sur les questions fréquemment posées.

12. ***“Veuillez noter que l’UNICEF soutiendra l’Appel en tant qu’organisme contractant et en tant que partie prenante à cette question cruciale”. Cela signifie-t-il qu’une part du budget de la proposition soumise doit être réservée aux frais de gestion de l’UNICEF ?***
Si oui quel % devrait être assigné à cette fin ? Non, les frais de gestion de l'UNICEF sont déjà comptabilisés via un flux de financement distinct et ne devraient pas être inclus dans les budgets des candidats.
13. ***Quand les récipiendaires des subventions d’Innovation à l’Échelle seront-ils annoncés ?***
Comme indiqué dans l’Appel à Propositions « L’objectif est de sélectionner les candidats retenus et de procéder aux attributions au plus tard le 30 septembre 2019. »
14. ***Veuillez clarifier la date limite des propositions.***
Les propositions doivent être soumises au plus tard le 30 avril 2019 à 23h59, heure de l'Est (23h59, heure de l'Est). Seuls les documents, y compris les annexes, reçus avant la date limite seront considérés comme faisant partie de l'évaluation de la proposition.
15. ***Notre organisation a des bureaux locaux dans deux pays qui ont des concepts d’innovation qu’ils aimeraient mettre à l’échelle. Pouvons-nous soumettre une seule proposition?***
Toute organisation éligible peut soumettre autant de propositions qu’elle le souhaite.
16. ***Un sous-candidat peut-il envoyer son budget séparément de la proposition principale sans partager les détails du budget avec le candidat principal?***
Non, le budget doit être soumis dans le cadre d'une proposition unique et unifiée. Le niveau de détail requis à ce stade devrait permettre de rassembler des informations qui assurent la confidentialité de toute information sensible.